



Le Petit Védacquaais

Décembre 2020

VAAS
BULLETIN MUNICIPAL
n°73

Dossier

Découvrez
les visages
de votre
Municipalité

Page 4

Succès de la
1^{ère} journée
citoyenne

Page 8

Les
dossiers
en cours

p.12

Coup de
projecteur

p.14



Nouveau look

Votre magazine municipal revient enfin dans votre boîte aux lettres après plusieurs mois d'attente. Le Petit Védacquaais en a profité pour se faire un relooking. Vite découvrez-le !

Vaas, l'esprit grand ouvert



 Vaas, l'esprit grand ouvert

**Soutenez vos
commerçants ***

#Achetezlocal

**Nous vivons une période exceptionnelle et nous avons besoin de vous !
Solidaires avec les petits commerçants et artisans !**

#Consommezlocal

* retrouvez tous vos commerçants et artisans sur la page 27



Chers Administrés,



Tout d'abord, merci pour la confiance que vous avez accordée à notre équipe municipale. Une équipe qui a pris ses fonctions très tardivement après un confinement que nous n'avions pas pressenti. Une équipe réactive avec la mise en place d'un suivi auprès de nos aînés.



Depuis, la vie de tous est mise en sommeil, toutes les activités, les sorties scolaires, nos fêtes sont annulées.

Cependant, nous sommes au travail : réfection d'un appartement à la résidence autonomie des Lilas, 1^{re} journée citoyenne, création d'un chemin de randonnée et l'avancement des projets tels que le city stade, l'éclairage public et l'abri bus, accueil vélos au camping, ainsi que le local technique pour nos employés municipaux.

Tous ces dossiers, répondant à des appels à projet pour la relance économique du territoire, ont obtenu des financements. Pour les travaux qui étaient en cours, les toilettes publiques et l'entrée de la mairie sont aujourd'hui terminées.

Les trois vitraux qui représentent dix ans de travail sont posés dans l'église. Un travail qui n'a pas de prix, réalisé par des bénévoles que nous devons remercier et pour lesquels nous avons un grand respect.

Un remerciement particulier à tous nos employés communaux pour leur travail en cette période perturbée.

Merci pour nos bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour les nombreuses associations.

Merci à la commission communication pour la réalisation de ce bulletin.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, certainement différentes.

Prenez soin de vous, de vos proches et soyez prudents. Nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Ghislaine Leviau, maire de Vaas

Information de dernière minute : en accord avec tous les représentants de la Communauté de Communes Sud Sarthe il n'y aura pas de vœux du maire sur tout le territoire.

Composition de la la nouvelle équipe municipale

MAIRE : Ghislaine Leviau (responsable commission finances)

ADJOINTS :

1^{er} Adjoint : Gilles Blanchard (responsable travaux, voirie)

2^{ème} Adjoint : Marie-Agnès Cayron (responsable communication, CCAS, environnement-cadre de vie- fleurissement, tourisme)

3^{ème} Adjoint : Clément Hérin (responsable travaux, fibre, numérotation, culture et associations)

4^{ème} Adjoint : Céline Hour (responsable affaires scolaires, cantine)

Conseillers municipaux : (par ordre alphabétique)

Laurent Blin, Frédéric Buzance, Emilie Chaigneau, Jean-Philippe Colas, Dominique Emeriau, Catherine Gollain, Nadia Goussin, Alexandre Le Bonhomme, Franck Lelong, Magali Martineau, Vanessa Martineau, Siebe Postma, Morgane Ragneau, Didier Surut.

Nous contacter :

Lundi De 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi De 9h à 12h
Fermé au public l'après-midi

Mercredi De 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Jeudi De 9h à 12h
Fermé au public l'après-midi

Vendredi De 9h à 12h et de 15h à 18h

Tél : 02-43-46-70-29

Mail : mairiedevaas@orange.fr

Etat civil 2020 :

11 naissances, 4 mariages, 9 décès.

La norme RGPD du 2 oct. 2019 ne permet plus de faire paraître les noms sur le bulletin municipal, vous retrouverez la liste en mairie. (CNIL)

Directeur de la publication : Ghislaine Leviau / Comité de rédaction : les membres de la commission « Communication » / Photos : Vievaas, Valérie Cascio, Ouest France, Le Maine Libre, / Conception & Mise en Page : F.Buzance / Impression : Graphiloir / Vaas participe au respect de l'environnement / Distribution : Nicolas Plumerand/ Tirage : 950 exemplaires / Ne pas jeter sur la voie publique. Le magazine municipal le Petit Védaquais est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse : vaas.fr



Le visage de vos élus municipaux



Les différentes commissions



Voirie / Travaux

Gilles Blanchard²
Clément Hérin³
Didier Surut¹³
Siebe Postma⁶
Alexandre Le Bonhomme¹⁰
Dominique Emeriau¹⁹

Fibre :

Gilles Blanchard
Clément Hérin
Laurent Blin¹⁴



Finances

Ghislaine Leviau¹
Gilles Blanchard
Marie-Agnès Cayron⁴
Clément Hérin
Céline Hour
Siebe Postma
Laurent Blin
Frédéric Buzance⁸
Vanessa Martineau¹⁵



Affaires Scolaires

Céline Hour⁵
Magali Martineau⁹
Frédéric Buzance
Alexandre Le Bonhomme

Cantine

Marie-Agnès Cayron
Céline Hour
Franck Lelong¹²
Morgane Ragneau¹⁷



Communication

Marie-Agnès Cayron
Frédéric Buzance
Alexandre Le Bonhomme
Vanessa Martineau
Laurent Blin
Emilie Chaigneau⁷



Tourisme/ Camping

Marie-Agnès Cayron
Clément Hérin
Catherine Gollain¹¹
Laurent Blin
Nadia Goussin¹⁸
Jean-Philippe Colas¹⁶



Environnement/ Cadre de vie / Fleurissement

Marie-Agnès Cayron
Didier Surut
Catherine Gollain
Frédéric Buzance
Morgane Ragneau



Culture / Associations

Clément Hérin
Céline Hour
Laurent Blin
Franck Lelong
Chaigneau Emilie
Vanessa Martineau



CCAS

Ghislaine Leviau
Marie-Agnès Cayron
Céline Hour
Catherine Gollain
Magali Martineau
Frédéric Buzance

Membres Extérieur :
Mme Anne-Marie Chochois
Mme Colette Truillard
Mme Marie-Noëlle Leviau
M. Michel Pleyet



Commissions intercommunales

Economie/emploi : Clément Hérin
Développement Tourisme : Alexandre Le Bonhomme
Finances : Ghislaine Leviau, Vanessa Martineau
Cohésion sociale : Marie-Agnès Cayron
Enfance/ Jeunesse : Céline Hour
Culture/ Asso/ Sport : Nadia Goussin
environnement / bâtiments communaux/ aménagement du territoire : Siebe Postma
Communication : Frédéric Buzance
Clect : Vanessa Martineau



Au camping, à bicyclette...



La saison 2020 du camping municipal a été très particulière, à l'image de cette année. Habituellement ouvert de mai à septembre, le camping n'a pu accueillir ses premiers campeurs que courant juin, en raison du contexte sanitaire que nous connaissons tous. A cause de l'absence de touristes étrangers, le camping n'a pas fait le plein comme lors des saisons précédentes. La saison n'a pas été gâchée pour autant, grâce aux campeurs français, qui sont partis moins loin mais aussi moins longtemps que l'année dernière.

Septembre et aussi exceptionnellement octobre ont permis de limiter la casse, grâce à l'arrivée au camping de nombreux saisonniers travaillant dans les vergers des alentours. C'est donc un bilan forcément en baisse, - 20% par rapport à 2019 avec 2 000 nuitées tout de même, mais avec quelques notes positives :

- La promesse d'un tourisme plus local à l'avenir
- La preuve que les activités touristiques et économiques sont complémentaires
- La confirmation que notre secteur, et notamment notre commune, est apprécié à sa juste valeur, car Vaas a finalement moins souffert des effets de cette crise que d'autres zones, pourtant très touristiques.

REALISATIONS ET PROJETS

Devant le nombre grandissant de touristes voyageant à bicyclette, il a été décidé d'installer cet été un support à vélo qui permet d'accueillir jusqu'à six cycles, avec la possibilité d'y poser une chaîne ou un antivol.

Mais ce n'est qu'un début car le but de ce projet est d'obtenir le label « Accueil Vélo ». Pour cela, il faudra installer un abri fermé, avec des prises pour charger les batteries des vélos, des GPS, mais aussi réfléchir à un accueil pour nos randonneurs.

A terme, cet équipement nous permettra d'améliorer le remplissage du camping. De plus, Vaas apparaîtra dans les guides et sites internet spécifiques au voyage à vélo.



Projet d'installation d'un Local accueil cycliste

Vaas sur les chemins de randonnées

Suite à une délibération municipale, un référent randonné a été nommé, dont le rôle consiste à être le contact entre la commune et la fédération locale de randonnée.

Pour aller au-delà de cette fonction, nous avons créé un comité de randonnée, composé de bénévoles, élus ou non. Ce comité a pour principal travail de veiller à l'état des chemins et du balisage des randonnées de la commune. Ces bénévoles sillonnent régulièrement, et pour leur plus grand plaisir, les chemins balisés de Va1 à Va5. **A venir le Va6 « Entre Loir et Roselière. »** Un nouveau tracé de randonnée va bientôt faire son apparition. Il permettra de longer le Loir, de rejoindre les Dureaux et de revenir dans le centre. Le tout, au départ de l'espace culturel et du camping.



Il comblera le manque d'un circuit « court » au départ du village. Il sera en effet moins long que le Va2, et n'obligera pas à sortir du bourg pour rejoindre le départ, comme le Va5. Ce chemin n'est pas encore complet, car le comité cherche à

le faire passer au meilleur endroit possible, tout en évitant au maximum de longer la route. L'objectif est de l'inaugurer au printemps 2021.

UN COMITE DE RANDONNEE !

Lors du conseil municipal du 6 octobre, Alexandre Le Bonhomme a fait part de son souhait que soit constitué un comité pour travailler sur les circuits de randonnée, car la tâche est conséquente.



Pose d'un portail le long de la Va6 (zone des Dureaux)

« Entre Loir et Roselière »

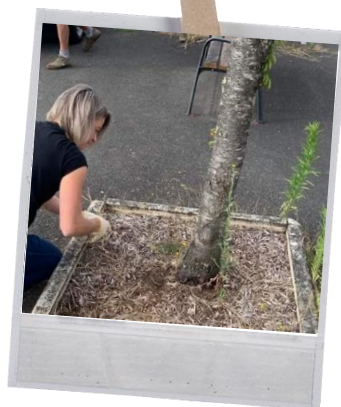


Une partie de l'équipe de débroussaillage

Avec Jean-Philippe Colas, également référent randonnée, ce comité a donc été créé. En font partie, Didier Surut et Frédéric Buzance, conseillers, ainsi que Christian Poussin et Jean-Marie Durigneux, citoyens Védauais. Clément Hérin est l'adjoint référent de ce comité.



Succès de la première journée Citoyenne



SOYONS SOLIDAIRES, SOYONS CITOYENS !

À peine élue, la nouvelle municipalité a initié une manifestation fédératrice : la première journée citoyenne védaquaise. L'entretien des espaces verts ayant pris du retard pendant le confinement du printemps, les élus comptaient sur l'engagement des Védaquais pour le nettoyage et l'embellissement du village.



La matinée du samedi 4 juillet, près de 80 personnes ont répondu présent. Du jeune enfant au retraité, la population de tous âges s'est investie pour participer à cette action citoyenne. Après un accueil café, les volontaires ont été répartis en équipe par quartiers : gare, salle polyvalente, la résidence autonomie des Lilas, abords de l'église, route du Lude... **« J'ai arraché l'herbe, passé le balai pour nettoyer les rues, ramassé les déchets, mis les branches dans un tracteur... »** Paul, 9 ans.

« Je suis très satisfaite de l'implication des Védaquais car je ne m'attendais pas à autant de monde pour une première édition. C'est une belle surprise, a confié Ghislaine Leviau, le maire. Nous renouvelerons ce type de journées en fonction des besoins de notre commune. »

Le repas partagé, offert par le maire, a permis aux habitants de faire connaissance autour de ce projet commun.





NETTOYONS LA NATURE

Le vendredi 25 septembre, nous élèves de l'école de Vaas, sommes allés nous promener dans le village de Vaas pour enlever les déchets. On n'en a pas ramassé beaucoup, ce qui est bien car ça montre que les gens font moins de pollution. Nous avons utilisé des gants et des sacs poubelle. Nous avons eu une chasuble où il était écrit « Nettoyons la nature ». Il y avait un sac poubelle jaune pour ce qui se recycle, un sac poubelle noire et un sac pour le verre. On a trié les déchets à l'école. Il ne faut surtout pas mettre vos déchets dans la nature, c'est très dangereux pour l'environnement !!!



Élisa, Clémence et Hugo



ET EN PARLANT DE CITOYENNETE

La municipalité n'a cessé d'être alertée par des dépôts sauvages en divers endroits de Vaas, au cours des derniers mois.

Les agents communaux ont donc été envoyés sur ces différentes zones pour enlever ces déchets, qui auparavant ont été fouillés pour espérer retrouver les auteurs !

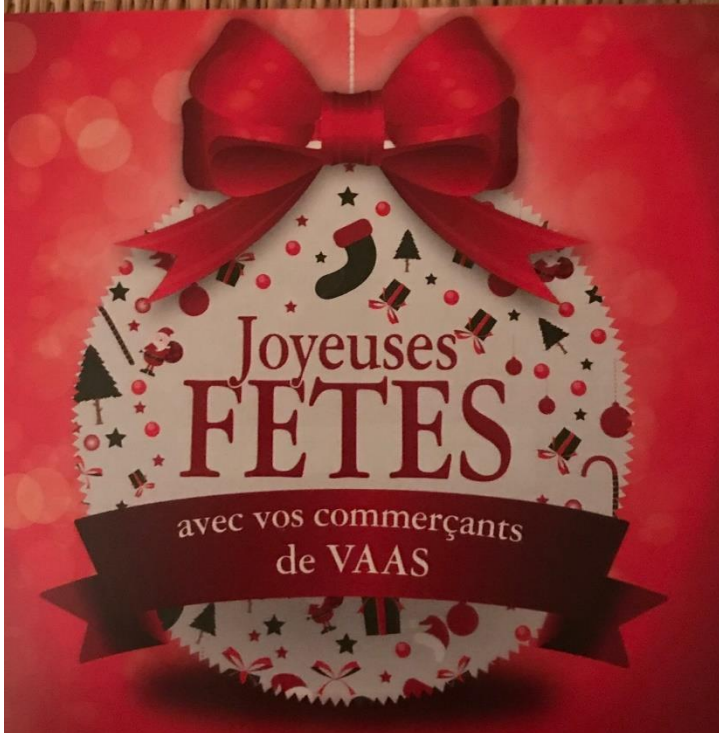
Le Maire et l'ensemble des élus tiennent à rappeler que ces dépôts sont totalement interdits.

Pour rappel, le Maire détient un pouvoir de police et peut interdire de bloquer ou d'entraver la voie ou le domaine public en y installant ou déposant tout matériel ou objet sans autorisation, ou en déversant toute substance. Ne pas s'y conformer est puni d'une amende administrative de 500 €.

(Code pénal : article R632-1, R633-6, R635-8, R644-2)



L'UCIA a besoin de vous !



Soyons tous solidaires. Nous avons tous besoin les uns des autres.

2020 est une année bien triste pour l'UCIA, pour les commerces et les artisans de notre jolie commune. Comme partout dans le monde, l'épidémie de Covid-19 a frappé. Commerces fermés, manifestations annulées, mesures sanitaires obligatoires et baisse générale d'activité. Nous avons vécu, tant bien que mal, le premier confinement et quelles seront les conséquences du second ? La conscience de la gravité sanitaire se mêle à l'incompréhension des mesures administratives.

Tous les commerçants remercient vivement leur fidèle clientèle : consommer local, consommer à Vaas est OBLIGATOIRE pour la survie de notre économie, donc pour la survie de notre village.

Décembre 2020 est, à ce jour, une inconnue quant à l'activité qui pourra exister. Aussi, la tombola habituelle des commerçants n'aura lieu que si tous nos commerces et artisans ont repris leur activité.



Malgré la sinistrose qui se profile devant Noël 2020, nous avons tenu à installer nos sapins décorés dans les rues de notre village.

Que ceux-ci soient le signe que Noël reste Noël, et qu'ils nous apportent à tous un peu de gaieté.

Prenez soin de vous et des autres.

L'U.C.I.A.

Vaas, l'esprit grand ouvert

**Soutenez vos artisans
& commerçants**

#Achetezlocal

Les bénévoles de l'AS Vaas s'impliquent

Le dimanche 19 juillet, les bénévoles de l'AS Vaas se sont réveillés de bonne heure et de bonne humeur pour redonner un coup de propre à leur stade de football.

Armé de pinceaux, de nettoyeurs haute-pression et de balais, chacun à donner de son temps pour remettre à neuf les vestiaires et le club-house, et surtout repeindre la main courante du terrain de football.





COMMEMORONS...

Prêts pour sauver leur famille
Les soldats se protègent pour ne pas mourir
Ils ont des fusils
Tylio et Joey

Les soldats arrivent
Ils préparent leurs armes et se cachent
La guerre commence
Lina et Naomie

Se battre et se défendre
Un soldat s'écroule plein de sang
Peur et tristesse
Lina et Naomie

Mort, blessé, victime
Il faut de la vigilance et de la stratégie
Peu de rire
Margot et Elisa

Les soldats méchants
Avec des baïonnettes dans les mains
Ils sont poilus
Yanis

Leur nom c'est les poilus
Ils rentrent de la guerre avec une jambe en moins
Guerre mondiale
Gabin et Gabriel

Tranchées creusées
Les soldats regardent les ennemis au loin
Explosion de feu
Gabin et Gabriel

Armes dangereuses
Les soldats font la guerre la nuit, le jour
Ils se cachent

Manon et Océane

L'obscurité
On se cache derrière les rochers en attendant l'ennemi
Stupide guerre !
Timéo et Eyn-Ryd

Grimper à la corde
Peu de rire et beaucoup d'armes et de fusils.
Courage soldat !
Malo

Il se cache
Beaucoup de bois cassé derrière ce soldat
L'herbe est sèche
Clémence et Caroline

Les soldats blessés
Ils marchent longtemps, lentement dans les
champs de bataille
Le sol est mou
Clémence et caroline

Les soldats se cachent
Ils ont beaucoup d'armes et de courage
La guerre arrive
Léana

Ils partent
Les soldats rentrent chez eux fiers et heureux
La guerre est finie
Léana

Un trou rempli de boue
Ils dorment, les fusils et les armes rangés
La guerre est en marche.
Allina et Djelina



Citystade



POUR NOS JEUNES

Depuis de nombreuses années, les jeunes de notre village viennent jouer sur le vieux terrain de sport situé entre l'espace culturel et l'école. Mais cela ne correspond plus à leurs attentes, en termes de loisirs. Fort de ce constat, l'équipe municipale, telle qu'elle l'avait spécifié dans son projet de campagne, s'est penchée sur ce dossier : créer un lieu sécurisé pour l'activité sportive de nos jeunes. C'est pourquoi, vos nouveaux élus ont répondu à un appel à projet lancé par l'agence Nationale du Sport. Celle-ci a répondu favorablement au dossier de la municipalité. En juillet, le dossier a donc été déposé et début octobre une bonne nouvelle est arrivée : une subvention a été accordée. Les travaux auront lieu au cours des mois prochains...

Oui mais où ? L'endroit choisi n'est autre que le terrain en friche devant l'école maternelle La pratique du foot, du basket et du hand-ball sera ainsi privilégiée. Deux frontons de 280 cm seront mis en place afin d'éviter que le ballon sorte de la surface de pratique sportive, ce qui renforcera la sécurité de nos jeunes sportifs.



LE MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL

Les travaux du nouveau multi-accueil de Vaas avancent bien et la structure ouvrira ses portes en avril 2021. Il vient compléter l'offre de structures de garde sur notre Communauté de Communes Sud Sarthe, après celui du Lude et de Pontvallain. La structure pourra accueillir 12 enfants dans un premier temps puis 18 à compter de septembre 2021. Les enfants concernés auront entre 2 mois et demi et 4 ans. Le multi-accueil sera ouvert 5 jours par semaine, de 7 h à 19 h. L'accueil est modulable en fonction des souhaits des parents : de quelques heures par jour ou par semaine à 5 jours consécutifs. Au plus fort taux d'occupation de la structure, les enfants seront encadrés par 6 agents (éducatrice de jeune enfant, auxiliaires de puériculture et CAP petite enfance). Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Sud Sarthe (Mme TORTEVOIS).

Toilettes et Atribus !



UNE MISE EN SECURITE

Retardés avec la Covid-19, les travaux d'aménagements devant la mairie ont repris sous la nouvelle municipalité. Ce chantier a trois objectifs : donner une meilleure vue de la rue principale sur le parc de l'abbaye, construire des toilettes publiques et améliorer la sécurité des jeunes Védauquais prenant les transports en commun. L'atribus de la mairie est amélioré et éclairé pour une meilleure sécurité de nos jeunes, tout comme celui de la petite Gougerie. Il était grand temps de remplacer les toilettes à la turque. Ce projet s'accompagne d'un réaménagement de l'entrée du parc avec la construction de plusieurs places de parking supplémentaires devant la mairie.

RETARD DE CHANTIER...

Ce chantier, débuté mi-janvier, devait être livré au printemps. Mais la crise sanitaire et plusieurs soucis, notamment avec le cabinet d'architecte, ont retardé les travaux qui ont été achevés fin septembre. Le nouveau conseil et les adjoints voirie et travaux ont dû se retrouser les manches pour faire aboutir ce chantier.

DE NOUVELLES VESPASIENNES

La cabine de toilettes automatique va ainsi permettre à chaque personne de se « soulager » dans un endroit propre qui répond aux nouvelles normes hygiène et environnementale. Elles sont ouvertes de 6h à 22h. Afin que chacun puisse faire valoir son droit de miction, chacun se devra de respecter ce lieu.



L'atribus d'allure moderne est également éclairé pour permettre une meilleure sécurité de nos jeunes.



SERVICE CIVIQUE

La loi n°2010-241 du 10 mars 2010 prévoit l'institution d'un service civique volontaire. Il s'adresse à un public âgé de 16 à 25 ans et constitue un dispositif phare de la politique d'emploi des jeunes et de lutte contre le décrochage scolaire. C'est un volontariat d'une durée de 6 à 12 mois avec un minimum de 24 h hebdomadaires. Il donne lieu à une indemnisation et une couverture sociale intégralement financée par l'État. Cette mission doit bénéficier à l'ensemble des jeunes, quelles que soient leurs qualifications et leurs origines sociales. Le conseil municipal a décidé de recouvrir à cet engagement citoyen pour la commune de Vaas. L'une des principales missions de ce volontaire sera la création d'un potager éco-responsable avec les résidents de la résidence autonomie et les enfants de l'école. La demande d'agrément est en cours, le recrutement suivra ensuite, selon l'actualité Covid.

QUAND UN PROJET ...

... SE RÉALISE

10 ANNEES DE TRAVAIL BENEVOLE

Le 15 février 2020 à l'Espace Culturel, les membres de Vitrail Nouveau Souffle ont remis officiellement à Yveline Limodin, Maire de Vaas, et à la municipalité les trois premières verrières destinées à l'église Notre-Dame. Les Védacquais et Védacquaises étaient nombreux pour les découvrir. Aujourd'hui, c'est une grande satisfaction de les voir installées dans le chœur.

C'est l'aboutissement d'un travail assidu et de l'engagement constant d'une équipe de bénévoles qui a permis de réaliser, avec les conseils de Frédéric Troisième, peintre verrier. La composition iconographique est la création de Fabien Beaumont, maître verrier. Le 1^{er} septembre 2016, les Services de la Préservation du Patrimoine, la Commission d'Art Sacré et l'architecte des Bâtiments de France ont validé ce grand et beau projet.

Cette aventure humaine a été possible grâce au soutien des municipalités successives, celles d'Éric d'Augustin, Raymond Buron, Yveline Limodin et Ghislaine Leviau.

« De nouveaux objectifs nous attendent avec trois autres verrières latérales, fruit de la réalisation des vitraux dessinés par les élèves de l'école et de la formation des nouveaux adhérents. »

Les membres de Vitrail Nouveau Souffle vous souhaitent une santé préservée pour 2021.

Le Bureau

Contact 02.43.44.95.61



Le chœur de l'église arbore ses nouveaux vitraux



Les 4 évangélistes

UN IMMENSE MERCI

Que dire de cet engagement citoyen des bénévoles de l'association Vitrail Nouveau Souffle ? Si ce n'est un immense merci et une fierté de revoir des vitraux embellir le chœur de l'Église Notre-Dame. Il aura fallu dix années d'un travail acharné et passionné fourni par cette équipe. Le résultat est visible : trois baies romanes à arc brisé de style Plantagenet, étroites et élancées. Les Védauais peuvent admirer ces œuvres qui mesurent 3,50 m de haut sur 85 cm de large. Elles seront prochainement éclairées pour être mieux mises en valeur.



La vierge et l'enfant



Les rois mages

L'HISTOIRE

Suite à un bombardement du camp de munitions d'Aubigné-Racan pendant la guerre de 1939-1945, les vitraux de l'église ont été soufflés. Remplacés par des vitraux classiques, il fallait redonner à Notre-Dame ses apparats. L'association a vu le jour il y a 22 ans. Initiés par Fabien Beaumont, maître verrier, les bénévoles ont beaucoup appris en se formant. Ils transmettent ce savoir aux nouveaux bénévoles.

LE PROJET CONTINUE

En effet, afin de poursuivre la préservation de notre patrimoine local, l'association va continuer à créer, polir et peindre trois autres verrières, déjà commandées par la mairie.

La résidence autonomie



LES LILAS, LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Anciennement « Foyer des Lilas », notre résidence autonomie « Les Lilas » comporte 33 appartements de type F1 bis.

Le logement est privatif : il comporte une entrée avec un grand placard-penderie, une salle d'eau avec lavabo, douche, WC et emplacement de machine à laver, une grande pièce de vie très claire, incluant une kitchenette aménagée.

Certains appartements peuvent être loués meublés, en fonction des besoins.

Le résident est totalement libre de choisir ses professionnels de santé, aides à domiciles, artisans, techniciens, coiffeur, pédicure...

Des espaces communs offrent, entre autre, trois machines à laver, un étendoir, des salles ERP (Etablissement recevant du public), une grande douche à l'italienne avec installations PMR (Personne à mobilité réduite), une pergola extérieure, un parc, un jardin à cultiver...

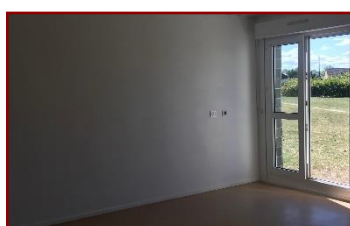
Vous y vivez donc en totale autonomie, mais les lieux partagés et les salles d'activités permettent des rencontres et une vie sociale. En vivant aux Lilas, vous n'êtes pas isolés, vous n'êtes plus isolés.

Diverses animations ont lieu régulièrement : activités manuelles, jeux de société, lotos, cuisine, goûters partagés...

La résidence appartient à la municipalité. Elle est gérée par le CCAS. Pour visiter ou pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter :

Fabienne au 02 43 46 81 32 ou Maryline au 02 43 38 53 10.

Vous pouvez également envoyer un mail à l'adresse : residenceleslilasvaas@orange.fr



Le week-end de la pomme



LA POMME CÉLÉBRÉE DANS TOUS SES ÉTATS

La traditionnelle Fête de la Pomme a été annulée en raison de la pandémie. Mais pour la municipalité et les commerçants de bouche, hors de question de ne rien faire. Le fameux 3^e week-end d'octobre, a donc été l'occasion



d'organiser un week-end de la pomme. Certes plus modeste que la manifestation habituelle, les 17 et 18 octobre ont tout de même permis de mettre la pomme à l'honneur dans

tous ses états. On pouvait retrouver le fruit préféré des Français en beignet, bourdon, pain et chausson à la boulangerie Plessis, en boudin, quiche ou encore joue de porc au cidre à la charcuterie

Quillard. Le restaurant Le Védaquais a concocté un menu à base de pomme, de l'apéritif au dessert. Les trois services du week-end ont fait le plein. Le Sélect Bar a proposé un cocktail à base de pomme avec une assiette de produits locaux.



« L'ancien commerce du 17, rue Anatole Carré, acheté par la municipalité, est devenu le temps du week-end une boutique. Les fidèles arboriculteurs de la Fête de la Pomme, Christophe Fouquet et Éric Martineau, ont vendu leurs pommes, jus et compote » précise Marie-Agnès Cayron, adjointe au maire.

Pressi-Mobile, le presseur de fruit itinérant, stationné sur le parking de la gare le dimanche, a fait le plein de familles venues de toute la Sarthe, transformer leurs pommes en jus. Le week-end de la pomme a connu une belle fréquentation avec des visiteurs ravis de l'initiative.



LE MOT DE L'ASSOCIATION LA FÊTE DE LA POMME

Lors de son assemblée générale du 31 janvier 2020, l'association de la Fête de la Pomme avait annoncé le 25^e anniversaire de la fête prévu les 17 et 18 octobre 2020 et qui aurait dû être célébré en grandes pompes pour son quart de siècle.

En raison de la Covid et le souhait de protéger la population, l'association a pris la décision, avec beaucoup de tristesse, d'annuler cette 25^e édition et de la reporter l'année prochaine. Rendez-vous donc les 16 et 17 octobre 2021 où la fête sera encore plus belle, toujours avec les bénévoles et les arboriculteurs.

LE MOT DE LA BIBLIOTHEQUE

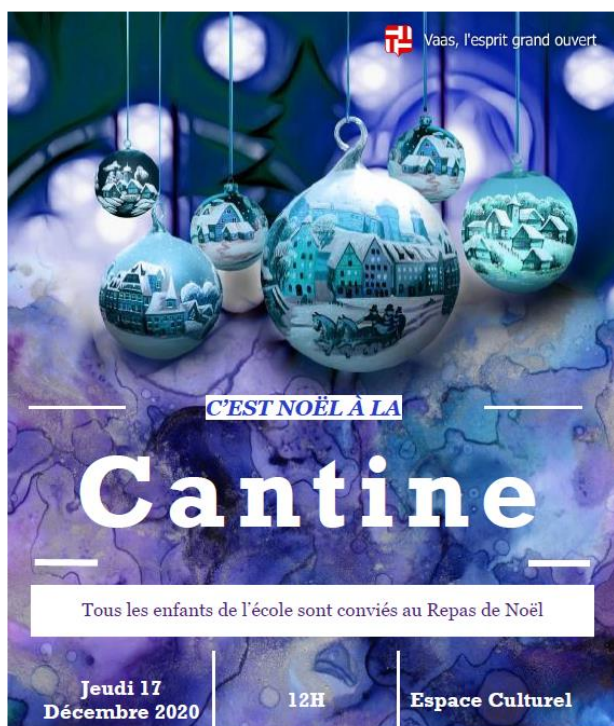
Comme nombre d'associations, notre bibliothèque n'a pas pu réaliser ses projets d'animation en 2020. Nous avons réouvert au public le 2 juin avec toutes les précautions : port du masque, désinfection des mains en entrant et distanciation. Les livres rendus sont désinfectés et mis en attente pendant 72 heures. Malheureusement, nous ne pouvons pas accueillir les classes et les assistantes maternelles « Bébé Lecteur », nos locaux à l'étage n'étant pas adaptés aux mesures indispensables. Nous pouvons recevoir les enfants individuellement ou avec leurs parents. Les enfants scolarisés, avec la collaboration des instituteurs, bénéficient des livres de notre bibliothèque.

Nous avons continué à enrichir le fonds de notre bibliothèque avec les nouveautés : Bussi, Lemaître, Musso, Rufin et bien d'autres. Depuis 2020, nous accueillons dans nos locaux le service « Accompagnement Numérique » pour permettre d'apprendre ou se perfectionner sur ordinateur, tablette ou smartphone. Il suffit de prendre rendez-vous au 06 38 79 08 93. Nous avons des projets d'animation pour 2021. L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Ouvertures : mardi, mercredi et samedi de 15h à 17h30

DES PETITES BETES SUR MA TETE

Des petites bêtes à l'école maternelle pour sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et de ses espèces. Araignées, papillons, phasmes, grenouilles, oiseaux...tous ont un rôle à jouer dans la nature.



C'EST NOËL A LA CANTINE !

Cette année, les élus souhaitent innover en proposant le repas de Noël de la cantine à tous les enfants de l'école. Les élus et enseignants qui le souhaitent sont également conviés.



Ce repas aura lieu jeudi 17 décembre 2020 à l'Espace Culturel afin de respecter les distanciations physiques et permettre ainsi d'accueillir tous les enfants qui voudront participer.

Une surprise attend les enfants à la fin du repas...

Les enfants qui ne mangent pas habituellement à la cantine doivent être inscrits auprès des agents de la mairie de Vaas.

Le repas est au prix de 2,89 € pour les enfants et 7€ pour les adultes.

Mon enfant participera au Repas de Noël de l'école : Oui Non
 Nom : Prénom : Classe :
 Si mon enfant n'est pas inscrit à la cantine habituellement, il pourra y manger ce Jeudi 17 Décembre sous la condition de s'inscrire via ce coupon et de remettre le règlement de 2,89€ à la Mairie.

NOUVELLES DE L'APEV

Le bureau de l'APEV, association des parents d'élèves de Vaas, a été modifié lors de l'assemblée générale du 12 octobre 2020 :

Présidente : Marion BRETON, vice-présidente : Emilie BALDACCI, secrétaires : Mélanie LE BONHOMME et Anabela FORNEROD, trésorière : Vanessa MARTINEAU, trésorière-adjointe : Magalie MARTINEAU. Des membres actifs complètent le bureau.

L'APEV organise différentes manifestations tout au long de l'année pour récolter des fonds afin de permettre aux enfants de participer à des sorties et/ou des voyages dans le cadre de leur scolarité.



En raison de la crise sanitaire, plusieurs manifestations ont été annulées. Pour cette année 2020-2021, l'APEV souhaite mettre en place différentes choses : vente de sapins, tombola, vente de gâteaux...

« Nous avons dû annuler notre marché de Noël. Nous espérons pouvoir vous retrouver pour notre traditionnelle Fête de l'école, pour le plus grand bonheur des parents, mais surtout des enfants. »

Les membres de l'APEV remercient particulièrement l'ensemble des parents d'élèves, les commerçants et artisans, la mairie et l'ensemble des Védauquais pour leur participation, leur soutien et leurs dons.

Le bureau de l'APEV

VISITE DE LA RNR DES DUREAUX

Le 29 septembre 2020, nous, les élèves de CE2/CM1 et CM2 accompagnés de parents et de nos maîtresses, nous sommes allés découvrir la Réserve Naturelle Régionale des



Dureaux à Vaas. Nolwenn, une animatrice du CPIE de La Flèche (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) nous a présenté ce lieu.

Nous avons découvert la flore et la faune et fait des activités. Nous avons fait des groupes pour chercher plusieurs plantes, herbes ou fleurs de différentes tailles. Nous avons ensuite utilisé des petites boîtes pour attraper des petits animaux afin de les identifier. Il y avait des insectes, des araignées et même une grenouille. Nous les avons dessinés sur nos carnets. Cette réserve est interdite au public afin que la nature puisse se développer et que nous puissions l'étudier.

Nous avons constaté que ce milieu est riche en espèces de plantes et d'animaux différents. Il y a donc une grande biodiversité. Nous avons bien apprécié cette sortie parce que nous avons parlé de la nature et comment en prendre soin.

Nous remercions Nolwenn, la Région qui a financé la sortie et les adultes accompagnateurs. Jane et Laora (CM)

HOMMAGE



Le 16 octobre 2020, un professeur d'histoire géographie qui s'appelait Samuel Paty s'est fait décapiter dans la rue, près de son collège. Il s'est fait assassiner car il a montré une caricature humoristique de Mahomet, du journal Charlie Hebdo. Déjà en 2015, des dessinateurs et des journalistes avaient été assassinés par deux terroristes. En classe, on a appris que la charte de la laïcité est un texte placé dans tous les établissements scolaires. Elle interdit les insultes racistes, la violence, de juger les personnes selon la couleur de peau, le sexe, la religion... On a ressenti de la colère car des gens n'ont pas compris que chacun avait le choix de sa religion ou de ne pas croire, ainsi que de la tristesse car ce professeur a voulu apprendre la liberté d'expression à ses élèves. Lundi 3 novembre à 11 h,

tous les élèves de l'école de Vaas ont écouté un beau poème, lu par Monsieur Choplin, le directeur de l'école. Ensuite, nous avons fait une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

Gabriel et Louis (CM2)

Le 10 Novembre 2020, le conseil municipal a rendu à son tour un hommage à Samuel Paty, pour son dévouement à l'école et aux valeurs de la République. En début de séance, une minute de silence a été respectée à la demande de Frédéric Buzance, conseiller municipal et enseignant d'histoire-géographie de métier.

Il était une fois...

LE LOIR, UNE RIVIERE

Il est présent en permanence dans notre village. On le voit sans trop y prêter attention, ou alors on prend le temps de s'arrêter pour l'admirer. Parfois calme au point qu'on le croirait endormi. Parfois bouillonnant au point de donner des frissons. Vous avez tous compris qu'il s'agit de cette rivière qui traverse notre beau village : le Loir.

Cette vallée, c'est son lit qui l'a façonnée au fil des millénaires. Et notre histoire est particulièrement liée à lui.

On ne connaît pas la date précise de l'arrivée des premiers hommes sur ce territoire qui est le nôtre, mais dès le néolithique, des hommes ont vécu ici. En effet, des traces sous la forme d'outils de pierres polies ont été retrouvées à Vaas. Certainement nomades, ces hommes subvenaient à leur besoin en pratiquant la chasse, la pêche et la cueillette. Puis, peu à peu, ils ont fini par se sédentariser et développèrent alors l'élevage et l'agriculture.

Ces regroupements ont fini par créer des hameaux où la vie s'organisait. Le troc et les échanges avec les autres groupes se développaient. Le Loir permettait d'avoir de l'eau pour la vie courante, pour les bêtes mais aussi pour la culture. Entre 4000 et 3000 ans avant notre ère, ces hommes érigèrent des dolmens et des menhirs qui ont traversé les âges jusqu'à nous. Le dolmen de Pierre-Couverte en est un exemple que nous connaissons tous.

Cette implantation humaine en ce lieu n'est pas le fait du hasard. La présence d'un gué naturel a sûrement fortement compté dans ce choix.

Environ 1000 ans avant JC, des peuplades arrivant de l'Est apportèrent avec elles des innovations importantes en matière de maîtrise du fer et de l'agriculture.

LES VOIES ROMAINES

En -53, les légions de Jules César envahissent la Gaule et amènent avec elles leur organisation administrative. Des installations routières sont construites ou réaménagées pour faciliter la mobilité des troupes et des marchandises. La voie romaine entre Tours (Caesarodunum) et le Mans (Vindunum) traverse le Loir sur ce fameux gué à proximité du Port Liberge. Une reproduction de borne milliaire rappelant le passage de cette voie est visible place Thimon.



Et c'est probablement à cette époque qu'un village digne de ce nom s'est installé sur la rive gauche du Loir et prend un nom d'étymologie romaine : « Védatio ». Même si le réseau routier est bien développé, le transport par bateau reste le moyen le plus sûr pour se déplacer, surtout après la chute de l'empire Romain en 476 après JC. Cette période trouble, propice au brigandage rendait les routes peu sûres.

LA VOIE DES VIKINGS

Des envahisseurs venus de l'Est profitent de cette désorganisation pour s'imposer en Gaule. Parmi eux, les Francs et l'avènement du règne des Mérovingiens. Il s'en suivra une période de prospérité puisque Vaas frappera sa propre monnaie : le Vedacio. C'est aussi à cette période que la religion chrétienne supplantera les anciens rites. Le bourg quittera peu à peu la rive gauche pour rejoindre sa place actuelle autour d'une église paroissiale dédiée à St Georges.



Durant l'époque mérovingienne et carolingienne, des sarcophages transportés par bateau arrivent de Doué-la-Fontaine. Certains seront découverts dans le centre-ville lors de travaux d'aménagement dans les années 1980.

En 903, les normands, pillent Tours. Leurs raids n'ont sûrement pas dû épargner notre ville.

Ce Loir, jusqu'alors source de prospérité et de sécurité devient une « autoroute » pour les Normands qui peuvent aisément pénétrer dans les terres pour y commettre leurs exactions. Le village devait déjà être organisé défensivement. Des ruelles orientées Nord-Sud divisent la ville en pâtés de maison. Chaque ruelle menant au Loir est construite en « chicane » aux intersections avec la grande rue de l'époque, actuelle rue L. Beauté. Ce système simple permettait ainsi d'assurer une meilleure défense. Étroites, elles ne permettent le passage que d'un seul homme, limitant ses gestes avec une épée. Le Nord, l'Est et l'Ouest sont protégés par une douve ceinturant le reste de la ville, qui devait être surmontée d'une palissade en bois.

(À suivre dans le prochain numéro du Petit Védacais)

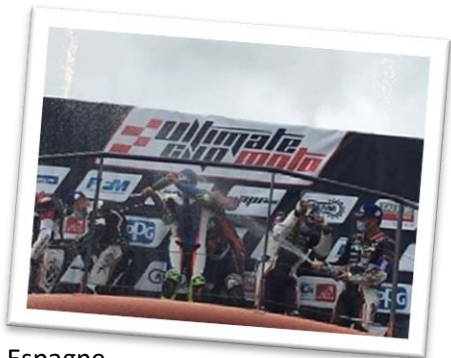
Article réalisé sur la base des cahiers de l'Association Védacensis.

Cahiers n° 1,3 et 10

SPEEDTEAM 72

Cette jeune association, composée de 25 bénévoles, s'est orientée en 2020 pour la première fois vers le championnat de France d'endurance, l'Ultimate Cup moto, avec une Yamaha 1000 R1. Les pilotes sont Nicolas Loyau et Sébastien Delhommeau.

Ce championnat comprend cinq courses de 4 h sur les circuits du Vigeant, Dijon, circuit du Vigeant, Magny-Cours et Navara en Espagne, avec deux pilotes.



La pandémie que nous subissons tous a considérablement modifié le calendrier et l'organisation des préparatifs, mais nous avons su réagir face aux contraintes, avec une volonté inégalée.

À la suite de l'annulation de la dernière manche du championnat de France d'endurance moto en raison de la crise sanitaire, l'équipe a fini 3e. Bravo à elle pour cette place sur le podium. La saison prochaine s'annonce compliquée car nous n'avons pas pu organiser nos soirées pour financer 2021. Nous sommes donc plus que jamais, à la recherche de sponsors afin de préparer ce prochain championnat.

Guillaume Malingre, Président du Speedteam 72



Cabinet de massage kinésithérapie, 56 Rue Anatole Carré, 72500 Vaas. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 20h. Téléphone : 02 43 44 51 85.

ASSOCIATION GENERATIONS MOUVEMENT

Nous avons tous passé une année très difficile avec l'obligation pour nous protéger, de cesser toutes nos activités qui étaient pour nous tous des moments de détente et de sympathie. Malgré tout, nous avons pu reprendre en septembre les marches chaque lundi, en respectant bien sûr les règles sanitaires.



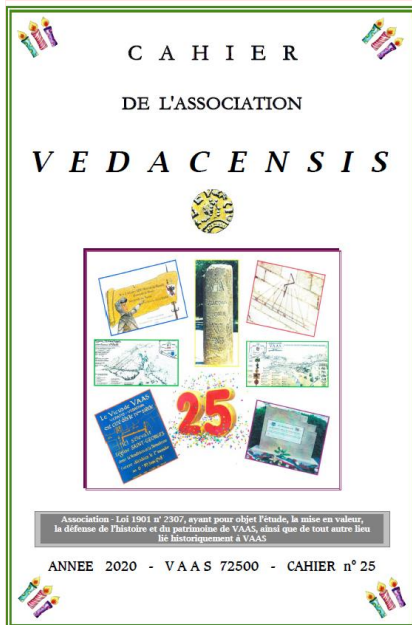
Nous avons eu également le plaisir de reprendre l'activité Bowling au Mans, le 1er mardi du mois. Nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacées le 26 novembre à la salle des fêtes, lors de notre permanence pour le renouvellement de l'adhésion. Pour les personnes qui n'ont pas pu se déplacer à cette date, vous pouvez joindre notre Présidente, Mme Hubert au 02 43 46 74 88.

Nous espérons vivement que cette période morose va prendre fin et que nous pourrions tous retrouver un peu de chaleur et de convivialité en reprenant nos activités. Les membres du bureau vous souhaitent une bonne fin d'année malgré tout et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021. Prenez soin de vous et protégez-vous en respectant les règles sanitaires.

Après 35 ans d'activité à Vaas, le kiné Gilles Allard prend sa retraite

Installé comme masseur kinésithérapeute à Vaas depuis 1985, Gilles Allard a passé la main à deux professionnels originaires de Roumanie. Après deux ans aux côtés de Gilles Allard, Nicolae Ghica a repris le cabinet, ainsi que les consultations à domicile sur Vaas, en forte demande. Depuis juillet 2020, il travaille en collaboration avec Teofil Iordache. « Je remercie toutes les personnes qui m'ont fait confiance. En dépit du fait que nous sommes en zone sous dotée en professionnels de santé, je suis heureux que l'activité continue à Vaas. » Gilles Allard assurera les remplacements pendant les congés de ses successeurs.

VEDACENSIS



Cette année a été pour nous tous une année blanche ou plutôt une année noire. Elle avait bien commencé par notre traditionnelle assemblée générale qui reprenait le bilan très positif de l'année 2019, les sorties que nous avons faites et celles que nous envisagions, les animations auprès des élèves de l'école et sur les stands lors des fêtes, les conférences programmées...

Courant février nous étions présents à la remise par Vitrail Nouveau Souffle des trois baies pour le chœur de l'église à la municipalité de Vaas. Nous y avons établi de fructueux contacts. Nous démarrions cette année 2020 plein d'ardeur et de projets et crac : « Un péril jaune » est arrivé...

Nous avons rangé toutes nos préparations, mais nous disons bien, rangé. Nous avons tenu à ne pas passer cette triste période en léthargie complète. Alors, pour notre 25^{ème} anniversaire, nous avons sorti notre cahier n° 25. Ceci ne s'est pas fait sans l'effort de tous.

Alors, nous espérons que vous lui réserverez un accueil chaleureux.

Rendez-vous à notre assemblée générale du 16 janvier 2021, suivie de la traditionnelle galette, si la Covid 19 nous le permet. En attendant, portez-vous bien ainsi que vos proches et passez de bonnes fêtes de fin d'année.

JARDINIERS SARTHOIS

Après une année pleine d'inquiétude, notre association n'a participé qu'à une seule manifestation à la rentrée, « les assos sur le marché » en remplacement du forum des associations d'Aubigné-Racan. Une très bonne idée appréciée de la population. Nous n'avons pas pu faire notre école de jardinage, mais elle est maintenue pour 2021. Des flyers seront distribués dans les écoles en février et mars 2021 pour l'activité qui aura lieu d'avril à juillet au jardin municipal d'Aubigné-Racan.



L'assemblée générale de l'association est annulée à cause de la Covid 19, mais des permanences seront tenues dans nos deux

communes :

- Le 30 janvier 2021 place du marché à Aubigné-Racan
 - Le 6 février 2021 à Vaas (lieu à définir)
 - Le 13 février 2021 place du marché à Aubigné-Racan
- Chaque adhérent recevra un courrier individuel pour les formalités, Covid oblige. Prenez bien soin de vous et passez de bonnes fêtes de fin d'année malgré tout.

MOULIN DE ROTROU

Nous avons de très nombreuses activités et festivités à proposer pour 2020... Comme tous, nous avons dû annuler notre programme et pendant quatre mois la roue a tourné uniquement pour produire de l'électricité, mais sans public. Nous avons reçu des touristes sur rendez-vous, tous les jours du 14 juillet au 15 août, puis le dimanche. La journée du patrimoine du 20 septembre avec visites gratuites, fabrication et vente de farine a été un grand succès. Nous espérons pour 2021, assurer nos manifestations suivantes : vide-greniers le 9 mai, fête des fouées le 12 juin, fête du blé au pain le 7 août et journée du patrimoine le 19 septembre. Nous continuons les jeudi après-midi Scrabble, jeux de société, couture, tricot, broderie... Nous sommes ouverts à toute autre proposition d'activité qui pourrait se faire au moulin.



Plus de renseignements au 02 43 79 36 81.

www.lemoulinderotrou.com.

Suivez nous aussi sur Facebook.

Comptes rendus des réunions du conseil municipal (extraits)

25 MAI 2020

Mme Limodin, maire sortant, liste le nom des personnes élues dans l'ordre des élections :

Ghislaine LEVIAU; Gilles BLANCHARD; Marie-Agnès CAYRON; Siebe POSTMA; Céline HOUR; Clément HERIN; Vanessa MARTINEAU; Frédéric BUZANCE; Nadia GOUSSIN; Alexandre LE BONHOMME; Catherine GOLLAIN; Laurent BLIN; Emilie CHAIGNEAU; Franck LELONG; Magali MARTINEAU; Didier SURUT; Morgane RAGNEAU; Sandrine BEATRIX; Jean-Philippe COLAS

• Election du Maire :

Le vote a lieu à bulletin secret, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

- Candidat(s) : Ghislaine LEVIAU
- Election du Maire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16

A obtenu :

- Mme Ghislaine LEVIAU : 16 voix

Mme Ghislaine LEVIAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

• L'élection des adjoints :

Le conseil municipal désormais présidé par le nouveau maire détermine le nombre des adjoints, dans la limite de 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur. Les adjoints doivent être de nationalité française et ne pas être salariés du maire. Pour Vaas, il est possible d'aller jusqu'à 5 adjoints. Avis du conseil : Décide de créer quatre postes d'adjoints au Maire.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste. Elle doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le vote s'effectue sans panachage ni vote préférentiel.

Liste(s) candidate(s) :

- Gilles BLANCHARD avec Marie-Agnès CAYRON, Clément HERIN, Céline HOUR.

Voix obtenues : 19 voix pour la liste n°1 de Mr Gilles BLANCHARD ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Mr Gilles Blanchard : 1^{er} adjoint au Maire

Mme Marie-Agnès CAYRON : 2^{ème} adjoint au Maire

Mr Clément HERIN : 3^{ème} adjoint au Maire

Mme Céline HOUR : 4^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. [...]

9 JUIN 2020

Commissions communales :

Mme le Maire rappelle que pour fonctionner activement le conseil municipal peut s'appuyer sur des commissions communales qui travaillent en amont sur les projets. Elles sont systématiquement sous la responsabilité du maire et peuvent être gérées par un adjoint qui devient alors vice-président de celle-ci. Elle propose de mettre en place les commissions suivantes :

- 1 - Commission Finances
- 2 - Commission Ouverture des plis
- 3 - Commission Voirie
- 4 - Commission Communication
- 5 - Commission Environnement / cadre de Vie / fleurissement
- 6 - Commission Travaux
- 7 - Commission Culture /associations
- 8 - Commission Tourisme / camping
- 9 - Commission Affaires scolaires
- 10 - Commission Cantine

Le conseil valide la proposition du maire de constituer les dix commissions. La liste, ainsi que la composition des commissions sont consultables en mairie et sur le site de la commune, et en page 5 du bulletin municipal. [...]

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Mayet :

C'est le syndicat qui dessert majoritairement la commune. Son siège est à Mayet. Il regroupe la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé en représentation-substitution des communes de Lavernat et Luceau, Aubigné-Racan, Marigné-Lailly, Mayet, Sarcé, Vaas et Verneil-le-Chétif. Le comité syndical est composé de 22 membres titulaires et autant de suppléants. Pour la commune il faut 3 titulaires et 3 suppléants.

- titulaire : Siebe POSTMA - suppléant : Didier SURUT

- titulaire : Gilles BLANCHARD - suppléant : Emilie CHAIGNEAU

- titulaire : Vanessa MARTINEAU - suppléant : Franck LELONG

Syndicat Intercommunal du Loir (SIL) :

C'est le syndicat qui s'occupe de la gestion du Loir de La Chartre-sur-le-Loir à Bazouge-Cré sur Loir (20 communes). Il sera dissout au cours de l'année mais la commune à quand même l'obligation de nommer 4 délégués :

- titulaire : Siebe POSTMA - suppléant : Nadia GOUSSIN

- titulaire : Ghislaine LEVIAU - suppléant : Magali MARTINEAU

Natura 2000 :

C'est une mission de l'état déléguée à une structure porteuse, le SIL actuellement. A sa dissolution, elle sera probablement portée par le PETR Vallée du Loir.

- titulaire : Siebe POSTMA - suppléant : Ghislaine LEVIAU

Correspondant défense :

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le correspondant de défense doit pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense. Il agit en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Il doit pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire.

Le correspondant a un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

- 1 correspondant : Ghislaine LEVIAU

Indemnités aux élus :

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les 3 mois suivant l'installation du conseil municipal.

Mme le Maire propose de recevoir une indemnité à hauteur de 26% du barème, soit une indemnité brute de 1001,24 € (indemnité nette 874,73 €).

Vote du conseil : Le conseil décide d'accorder une indemnité à hauteur de 26% à Mme le Maire.

Adjoints : Les adjoints ayant reçu une délégation perçoivent également une indemnité. Le barème, établi en pourcentage, figure à l'article L 2123-24 du CGCT.

Mme le Maire propose d'attribuer une enveloppe de 9.6% du barème à chaque adjoint soit une indemnité brute de 373,38 € (indemnité nette 322,28€).

Vote du conseil : Le conseil décide d'accorder une indemnité à hauteur de 9.6% à chacun des adjoints. [...]

07 JUILLET 2020

10 JUILLET 2020

[...] > **Sarthe Habitat - désignation des représentants :**

C'est un bailleur social qui possède des logements sur la commune, rue des Rosiers. L'attribution des logements sociaux fait l'objet de commission d'attribution, auxquelles des membres désignés vont participer lors d'un vote. La désignation de ces membres est essentielle puisque cela permet à la commune de participer au choix des candidats qui occuperont les logements. Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Vote du conseil : Après délibération, le conseil à l'unanimité désigne Mme Cayron titulaire et Mme Hour suppléante au sein de la commission d'attribution de Sarthe Habitat pour le compte de la commune de Vaas.

- **Syndicat mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets (Ordures Ménagères) :**

[...] Après délibération, le conseil à l'unanimité désigne Mr Postma titulaire et Mme Martineau Vanessa suppléante au Syndicat mixte du Val de Loir pour la collecte et le traitement des déchets.

- **Syndicat mixte Fare Loir Aune Marconne Maulne :** [...]

Après délibération, le conseil à l'unanimité désigne Mr Postma titulaire et Mr Surut suppléant au syndicat mixte Fare Loir Aune Marconne Maulne (FLAMM). [...]

- **Acquisition pour rétablir un chemin communal :**

Une partie du chemin rural n° 33 est dans l'emprise du domaine de la zone d'activité Loirécopark. Elle appartient donc à la communauté de communes Sud Sarthe. Pour régulariser cette affaire il est proposé de l'acquérir. Avis du conseil municipal : Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la partie du chemin rural n°33 qui est restée dans l'emprise initiale de la zone de l'ETAMAT et qui avait été cédée au SDESS, de proposer à la communauté de Communes Sud Sarthe, propriétaire actuelle de la parcelle B157, de l'acquérir pour 15€, de prendre en charge tous les frais afférents à ce dossier et d'autoriser Mme le maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

- **Redevance d'occupation du domaine public**

- GRDF : Conformément aux articles L 2333-84 et R 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Les modalités de calcul sont fixées par un décret. Pour l'année 2020 : 405€.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour GRDF qui s'élève à 450€ pour l'année 2020. Autorise Mme le maire à procéder à l'écriture comptable correspondante.

- ENEDIS:

Conformément aux articles L 2333-84 et R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité. Les modalités de calcul sont fixées par un décret. Pour l'année 2020 : 212€. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour ENEDIS qui s'élève à 212€ pour l'année 2020. Autorise Mme le maire à procéder à l'écriture comptable correspondante.

> **Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 :**

Dans toutes les communes, les conseils municipaux ont obligation, conformément au décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, de se réunir le 10 juillet pour procéder à la désignation des délégués titulaires et de leurs suppléants. Pour chaque commune le nombre de délégués est défini par arrêté préfectoral du 2 juillet dernier. Il s'agit d'élire pour la commune de Vaas 5 titulaires et 3 suppléants.

- Parité de la liste des candidats :

Conformément aux dispositions de l'article L289 du code électoral, chaque liste de candidats aux fonctions de délégués (ou délégués suppléants) et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Ce qui signifie que si le dernier des candidats des délégués est une femme, le 1er candidat des délégués suppléants sera un homme, et inversement.

Mode de scrutin : Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

[...] Le conseil proclame Mme Leviau, Mr Blanchard, Mme Cayron, Mr Hérin et Mme Hour délégués titulaires et Mr Buzance, Mme Goussin et Mr Lelong délégués suppléants.

> **City stade**

Un appel à projet a été lancé par l'agence Nationale du Sport. Il est proposé d'instruire à ce titre un dossier de demande de subvention pour l'installation d'un city stade.

Les premiers estimatifs sont arrivés en mairie :

- Terrassement et aménagement d'un terrain : 21 589€51 HT 25 907€41 TTC
 - Terrain multisport avec tracé sur enrobé : 48 150 HT 57 780€ TTC
 - OU Terrain multisport sur gazon synthétique : 67 332€40 HT 80 798€88 TTC
- Le conseil doit se prononcer sur le choix de la technique mise en œuvre afin d'envisager l'enveloppe qui servira de base pour la demande de subvention : - 69 739€51 ou 88 921€91

Des subventions sont possibles :

- au titre de l'appel à projet lancée par l'Agence Nationale du Sport : 50%.
- Au titre de la DETR dossier qui devra être déposé en 2021 avec un accord fin 2021 à hauteur de 20%

Après délibération le conseil à l'unanimité, décide d'opter pour le terrain multisports sur gazon synthétique estimé à 88 921€40 HT, sollicite une subvention dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport au titre des équipements de proximité en accès libre à hauteur de 50% et autorise Mme Le maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

> **Loyer Védauais :**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les murs du restaurant Le Védauais appartiennent à la collectivité. A ce titre un loyer mensuel de 2088 € TTC est effectué selon le bail. Elle propose que soit accordé au locataire un geste pour l'aider à passer la crise liée à l'épidémie de Coronavirus. En effet il s'agit là d'une activité liée au tourisme, essentielle à la vie de la commune, qui a été vivement impactée puisque l'établissement a été fermé jusqu'au 2 juin inclus. Depuis l'activité fonctionne au ralenti. Loyer mensuel de 1740€ HT + 348€ TVA.

Période du confinement : 16 mars /2 juin

Après délibération le conseil à l'unanimité décide de ne pas appliquer les loyers sur une période équivalente à la période de confinement soit de mars à mai et décide que cette période de trois mois courra de juillet à septembre 2020 puisque les loyers de la période de confinement ont été émis [...]

08 SEPTEMBRE 2020

➤ **Commissions communales :**

Présentation d'un nouveau membre au sein du conseil suite à une démission. Madame le Maire rappelle que lors du conseil en date du 9 juin dernier les commissions municipales ont été mises en place. Suite à la démission de Mme Béatrix, Mr Emeriau a intégré le conseil municipal. Mme Le Maire propose donc qu'il puisse intégrer des commissions.

La commission de contrôle des listes électorales : est composée obligatoirement de 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et de 2 de la liste d'opposition. Mr Emeriau l'intègre donc à la place de Mme Béatrix. Mr Emeriau souhaite également intégrer les commissions travaux et voirie. Après délibération le conseil à l'unanimité, décide d'intégrer Mr Emeriau dans les commissions suivantes : Contrôle des listes électorales, Travaux, Voirie.

➤ **Service civique :**

Afin de permettre l'accueil de tous au sein de l'école municipale de Vaas, le bureau municipal a réfléchi sur la possibilité de la mise en place d'un service civique. Pour ce faire il est nécessaire d'effectuer une demande d'agrément. Cette demande engage la responsabilité de la commune et suppose de réfléchir au projet d'accueil que souhaite mettre en place la structure. L'obtention de l'agrément nécessite une délibération du conseil municipal autorisant l'accueil d'un volontaire en service civique et le maire à signer une convention. Après délibération le conseil à l'unanimité, considère que ce dispositif présente un intérêt pour la commune de Vaas, décide la mise en place d'une mission de service civique dès que possible et propose que Mr Buzance soit tuteur du jeune et sera garant du bon déroulement de la mission.

➤ **Exploitation temporaire de deux centrales d'enrobage à chaud :**

Par arrêté préfectoral n°DCPPAT 2020-0184 du 28 juillet 2020, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public, du lundi 24 août 2020 au lundi 21 septembre 2020 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société LE FOLL TRAVAUX PUBLICS au titre de la rubrique n°2521-1 de la nomenclature des installations classées, pour l'exploitation temporaire de deux centrales d'enrobage à chaud se situant au lieu-dit « Montabon » à Montval-sur-Loir. Le conseil doit donner un avis sur ce dossier. Il est consultable en mairie. Après délibération le conseil à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

➤ **SNCF : proposition d'acquisition :**

Mme le maire a interpellé la SNCF quant à l'entretien des parcelles qui jouxtent la ligne de chemin de fer, rue Germaine Alteau. Une demande d'acquisition a été faite auprès du service immobilier. Le conseil municipal doit donner son accord de principe dans un premier temps pour l'acquisition de ces biens. Le service des Domaines donnera par la suite une valeur qui devra à minimum être suivie. Vote du conseil : Il est précisé qu'un déversoir venant de l'étang, de l'autre côté de la voie ferrée, a été complètement endommagé par la SNCF et qu'il est nécessaire de revoir les réseaux qui passent par la parcelle AC442 pour ne plus que la rue Germaine Alteau soit inondée. Ces terrains non constructibles devront être nettoyés afin de rendre les abords du bourg plus agréables.

Après délibération le conseil à l'unanimité, accepte de se porter acquéreur des biens référencés ci-dessus, décide d'attendre l'estimation des domaines pour la décision finale et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Convention de relance départemental :**

Dans sa séance du 6 juillet, le Conseil Départemental de la Sarthe a décidé de la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 millions € pour les trois prochaines années afin de soutenir les communes. Ce plan d'aide se traduit pour la commune de Vaas à 28 044€.

Mme le Maire propose d'inscrire un projet d'amélioration de l'éclairage public au titre de cette dotation. Comme avec toutes les subventions, le reste à charge de la commune doit être de 20% HT de la dépense.

- Il est proposé de faire l'éclairage au niveau d'un abri de bus qui serait installé auprès de la CAPL : 8 400,11 €

- Rénovation de l'éclairage rue Germaine Alteau : 8 274 €

- Réfection éclairage chemin parc de la mairie au bord du Loir : 6 812,08 €

- Rue Anatole Carré : 10 456,46 €

- Rue Louise Nion : 1 811 €

Avis du conseil municipal :

Il sera proposé au département de changer le sens de circuit du car pour que les enfants n'aient pas à traverser la départementale. Convention de relance Territoires-Département de la Sarthe 2020/2022 : 28 044 €.

Après délibération le conseil à l'unanimité, accepte d'inscrire l'amélioration de l'éclairage public au titre de la convention de relance du conseil départemental de la Sarthe, décide de déposer une demande de subvention auprès du département de la Sarthe et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Département et tous les documents afférents à ce dossier.

➤ **Dotation départementale à la voirie communale 2020 :**

Tous les ans les conseillers départementaux ont une enveloppe cantonale pour l'aide à la voirie. Celle-ci s'élève pour 2020 à 120 653 € pour le canton du Lude. Une réunion a permis de répartir cette dotation, selon les travaux prévus entre les 19 communes. Il est proposé de demander une subvention sur les travaux de la VC240, route de la Cure pour 18 737,50 € HT.

Avis du conseil municipal : Mr Blanchard informe qu'une réunion se tiendra le 14 septembre sur ce sujet afin de déterminer le montant. Le conseil se prononce donc uniquement sur le principe d'une demande de subvention.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du département pour ces travaux de voirie sur la VC240 au titre de la dotation départementale à la voirie communale et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Camping :**

Tous les ans, le camping ouvre du 1er mai au 30 septembre. Cette année une demande de prolongation a été effectuée par un arboriculteur qui emploie des saisonniers. Il souhaiterait qu'ils puissent l'occuper jusqu'au 31 octobre. Mme le Maire propose d'étendre l'ouverture selon cette demande.

Avis du conseil municipal : Mme le Maire propose d'étendre l'ouverture selon cette demande. Elle pense également que cette ouverture pourra favoriser le tourisme d'arrière-saison, puisque les gens n'ont pas pu partir longtemps en vacances.

Le conseil est favorable.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, décide d'ouvrir le camping jusqu'au 31 octobre pour l'année 2020 et accepte que les tarifs appliqués en période habituelle soient valables pour ce mois d'octobre.

➤ **Subvention au CCAS :**

Au budget primitif 2020, une subvention de 30 000 € a été prévue. Il convient de prendre une délibération pour pouvoir mandater cette somme.

06 OCTOBRE 2020

➤ **Groupement de commande pour la fourniture d'électricité :**

Au 1er janvier 2021, la réglementation pour la fourniture d'électricité change. Il est nécessaire de lancer un marché public pour cette fourniture. Il est proposé d'intégrer un groupement de commande qui est mis en place par le CDC Sud Sarthe. Voici la proposition de délibération : Il est proposé de mettre en place un groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113- 6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique. La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention. La commune de Vaas est concernée pour 22 points de livraison.

- Il est nécessaire de faire le choix d'intégrer le groupement de commande et d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention avec la communauté de commune.

Avis du conseil : Constitution d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés pour points de livraison présentant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA. Après délibération, le conseil à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande, approuve le projet de convention constituant le groupement de commande pour la fourniture d'électricité, autorise le Maire à signer la convention, désigne la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Mr Boussard, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande, désigne parmi ses membres Mr Blanchard membre titulaire et Mme Leviau membre suppléant de la commission ad'hoc du groupement et donne pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunales pour le programme 2021-2022 :**

Suite à la prise de compétence voirie au 1er janvier 2018 et au groupement de commande qui prend fin au 31 décembre 2020, il est proposé, afin d'optimiser l'achat public des travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale, de mettre en place un nouveau groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique. La convention vise à définir les conditions de fonctionnement d'un groupement de commande organisé pour la passation d'un accord-cadre exécuté par émission de bons de commande dont l'objet est « Travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale ». Les membres du groupement assurent, chacun selon ses prérogatives, un montant minimum de travaux programmés. Il conviendra de fixer un montant minimum HT de travaux et le montant maximum représentera *3 fois le montant minimum.

Vote du conseil : Après délibération le conseil à l'unanimité, Titulaire : Gilles Blanchard suppléant : Siebe Postma ; Montant minimum : 20 000 € montant maximum (max*3 fois le minimum) : 60 000 €.

➤ **Fiscalité :**

Dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) mentionnées à l'article 1465A les communes peuvent par une délibération de portée générale prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639A bis, exonérer les locaux classés meublés de tourisme dans les conditions prévues à l'article L. 324-1 du code du tourisme et les chambres d'hôtes au sens de l'article L. 324-3 du code du tourisme. La délibération prise par la commune produira ses effets pour la détermination de la part de la taxe d'habitation afférente à ces locaux revenant à la commune et à l'EPCI doté de fiscalité propose dont elle est membre. Attention : la délibération, si elle est prise, ne pourra s'appliquer qu'au 1er janvier 2022 car les délibérations doivent être passées avant le 1er octobre de l'année N pour être applicable au 1er janvier de l'année N+1. L'exonération n'est accordée qu'à raison de la superficie affectée au meublé de tourisme ou à la chambre d'hôtes et non sur l'ensemble de la propriété bâtie. Avis du conseil municipal : après délibération, le conseil municipal avec 9 voix pour, 8 contre et une abstention, décide d'exonérer de la taxe d'habitation, les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés meublés de tourisme, et les chambres d'hôtes situés, sur la commune de Vaas pour la part communale

afférente à ces locaux. L'exonération ne portera que sur la superficie affectée à l'activité de tourisme.

Après délibération le conseil à l'unanimité, décide de verser une subvention au budget CCAS de 30 000 € et autorise Mme le maire à mandater cette somme au compte 657362.

➤ **Hangar des Gillards :**

Le bureau municipal a pris la décision de démolir le hangar des Gillards qui menace de s'écrouler. Un permis de démolir doit donc être instruit. Le conseil est sollicité pour faire le choix d'une éventuelle reconstruction.

Avis du conseil municipal : après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la destruction du hangar qui longe la rue des Rosiers situé sur la parcelle AB 151 et décide d'y construire un atelier communal.

➤ **Convention de mise à disposition pour la compétence enfance jeunesse :**

La compétence enfance jeunesse est du ressort de la communauté de communes Sud Sarthe. Dans ce cadre, trois agents de la commune sont mis à disposition pour le périscolaire, mercredis et les accueils de loisirs sans hébergement l'été. Cette mise à disposition concerne des agents territoriaux titulaires.

Une convention avait été signée entre les deux collectivités et prenait fin au 31 août 2020. Il est proposé de la renouveler pour 12 mois et de la rendre tacitement reconductible. Dans cette convention sont définis la situation des agents, les conditions d'emplois, la prise en charge financière et les conditions de remboursement, le dispositif de suivi et d'évaluation, l'assurance et les responsabilités de chacune des parties, la dénonciation et les litiges.

Avis du conseil municipal :

CDC Sud Sarthe : convention pour la compétence enfance jeunesse

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention lorsque les deux parties seront d'accord sur les termes de celle-ci. Les modalités de cet accord seront vu par l'adjointe en charge de l'enfance jeunesse avec la communauté de communes Sud Sarthe.

➤ **Aménagement sécuritaire rue Anatole Carré**

En date du 30 septembre 2020, une demande pour enlever le coussin berlinois situé au droit du 51 rue Anatole Carré a été reçue en mairie. En effet, cette installation s'avère très bruyante pour les riverains.

Mme le Maire propose de soumettre cette demande à l'assemblée.

Avis du conseil municipal : Mme le Maire propose au conseil de supprimer ce coussin berlinois et de laisser celui qui est plus loin tant qu'un aménagement plus pertinent ne sera pas proposé. Elle informe qu'une réunion avec le département de la Sarthe est prévue pour étudier les différentes possibilités d'aménagements sécuritaires de la traversée de l'agglomération.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'enlever le coussin berlinois situé au droit du 51 rue Anatole Carré et de laisser le rétrécissement.

Vous retrouverez l'intégralité des comptes rendus sur le site web de la mairie : www.vaas.fr ou bien rendez-vous en mairie.

SECOURS – SANTE – SERVICES ADMINISTRATIFS & SOCIAUX

GENDARMERIE

Aubigné-Racan - Tél. 17 ou 02.43.46.20.57

POMPIERS

Tél. 18

INFORMATIONS INONDATIONS

02.43.39.70.90 - 02.43.39.70.91

URGENCES GAZ

0 800 473 333 - 24 H/24

URGENCES ASSAINISSEMENT

0 977 401 129 - 24 H/24

DEPANNAGE ELECTRICITE

0 811 010 212 + 72364

SYNDICAT D'EAU DE MAYET

Tél. 02.43.46.54.91

URGENCES MEDECINS

Composer le 15

MEDECIN

Dr Doina Coltuneac - Tél. 02 43 38 82 57

MEDECINS de GARDE

Composer 116 117 à partir de 20 h

Les week-ends et jours fériés

PHARMACIE

Marie-Agnès Cayron

Tél. 02.43.46.70.13

PHARMACIES DE GARDE

08.25.12.03.04 + code postal

INFIRMIERS

Adrien Bourdin

Tél. 06.69.12.90.44

Philippe Lamour -

Tél. 02.43.46.84.83

Sylvia Pivron

Tél. 06.79.66.75.81

KINESITHERAPEUTES

Teofil Iordache - Nicolae Ghica

Tél. 02.44.52.51.85

TAXI - AMBULANCE

SARL Lesève

Tél. 02.43.46.70.02

NOTAIRE

SCP Maleval - Lecoq

Tél. 02.43.46.70.12 - 02.43.44.00.28

PERCEPTEUR - TRESOR PUBLIC

Tél. 02.43.44.01.70

POINT POSTE

Magasin VIVCO - Tél. 02.43.46.72.75

MAIRIE

Tél. 02.43.46.70.29

CCAS Auxiliaires de vie - Emplois Familiaux

Mairie de Vaas

Tél. 02.43.46.81.32 ou 02.43.46.81.23

ECOLE

Directeur : Franck Choplin

Groupe scolaire : 02.43.46.71.48

Ecole maternelle : 02.43.46.84.06

BIBLIOTHEQUE

Tél. 02.43.79.10.15

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Tél. 02.43.44.38.93

POLE EMPLOI

Tél. 3949

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Tél. 02.85.29.12.00

OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DU LOIR

Tél. 02.43.38.16.60

CULTE CATHOLIQUE

Père André CHOI

Tél/Fax 02.43.44.01.28

Messes à Vaas le 3e dimanche du mois

ARTISANS & COMMERÇANTS DE VAAS

CHARPENTE

SARL Poussin - Tél. 02 43 46 26 27

CHAUDRONNERIE - SERRURERIE

Denis Kilbuan - Tél. 02 43 46 86 82

COMMUNICATION

La Trinacria « Rédaction & Animation »

Valérie Cascio - Tél. 06 82 89 88 84

CONTROLE TECHNIQUE

DEKRA - Jérôme Leroux

Tél. 02 43 44 63 12

COOPERATIVE

C.A.P.L. - Tél. 02 43 46 87 00

MOTO-MOTOCULTURE-LOISIRS

ADSM - Denis Chandelier

Tél. 02 43 46 11 17

MACONNERIE

Gilles Blanchard - Tél. 02 43 46 86 98

SARL Paumard - Tél. 02 43 46 20 33

MÉCANIQUE

Top Garage Cailleau - Tél. 02 43 46 70 42

PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Claude Lehoux - Tél. 02 43 46 24 02

PLATRIER ISOLATION

Nicolas Semons - Tél. 02 43 44 08 52

CARRELEUR

Jonathan Verrier - Tél. 02 43 38 63 51

MENUISERIE

Stéphane Borel - Tél. 02 43 44 51 90

François Breton - Tél. 02 43 44 21 75

PRODUCTEURS DE LEGUMES

AMAP de Montsureau - Tél. 02 43 79 21 03

JARDINS DE BEL AIR - Tél. 06 85 84 35 68 - 06 13 50 18 87

TAILLEUR DE PIERRES

PIERRES DE LOIRE Mathieu Guy - Tél. 06 03 86 58 49

TRAVAUX AGRICOLES

Pascal Martineau - Tél. 02 43 46 70 85

TRAVAUX PUBLICS

SARL Bardet TP - Tél. 02 43 46 71 40

SARL Chaigneau - Tél. 02 43 46 83 81

STATION DE LAVAGE

OKI - ZA du Roineau

ALIMENTATION GÉNÉRALE

VIVCO - Isabelle Chaligné

Tél. 02 43 46 72 75

Du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 15h à 19h30

Fermé le mercredi après-midi - dimanche de 9h00 à 12h30

BAR-CAFÉ

SELECT BAR - Élodie Letrange - Place de la Liberté

Tél. 02 43 46 71 04

BAR-TABAC-PRESSE

CAFÉ DES SPORTS - Vincent Dufrié - Place de la Liberté

Tél. 02 43 46 72 91

BOUCHERIE

Priscillia & Arnaud Quillard - 46, rue Anatole Carré

Tél. 02 43 46 70 09

Du mardi au samedi de 8h à 12h45 et de 15h à 19h45

Dimanche de 8h à 12h45

BOULANGERIE PATISserie

PLESSIS Arnaud - Tél. 02 43 46 70 70

Du mardi au samedi de 6h30 à 19h45

Dimanche de 6h30 à 15h - Fermé le lundi

Dépôt de pain au Vivco le lundi

COIFFURE

Jean-Luc Breton - Coiffure homme - Tél. 02 43 46 12 08

Laura Girard - Coiffure mixte - Tél. 02 43 46 50 51

FITNESS

ESPACE FORME - Tél. 02 43 52 51 85

ESTHETISME

INSTITUT DE BEAUTÉ - Bérengère Ragot-Emery

Tél. 06 74 74 02 44 - 02 44 31 51 64

Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12 h et de 14h à 19h

Vendredi de 9h à 19h et samedi de 9h à 17h

HOTEL - RESTAURANT

LE VEDAQUAIS - Franck Lelong

Place de la Liberté - Tél. 02 43 46 01 41

Fermé le lundi, le vendredi soir et le dimanche soir

MARCHÉS

PIZZAS - Place de la Liberté, le vendredi à partir de 18h

HUÎTRES - Place de la Liberté, le samedi matin

Magasin de matériel neuf et occasion (vente sur internet)

Milonet.fr - 06 72 98 49 78

Les Dureaux

Soutenez vos artisans
& commerçants

#Achetezlocal



La MJC et les *Mêmes pas peur* vous souhaitent une bonne fin d'année et espèrent vous retrouver tous l'année prochaine dès que les conditions d'accueil seront réunies. Nous avons hâte. Nous sommes prêts à faire feu dès que des dates seront possibles.

